

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 1989

AFFAIRE N° 2

Présentation des orientations budgétaires pour 1990

Gilbert GERARD donne lecture
des avis et propositions de la Commission FINANCES.

1 - SITUATION ET EVOLUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1.1. - Recettes

L'évolution du financement des collectivités locales doit inciter à la prudence.

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), la Réunion et Saint-Denis ont bénéficié, jusqu'à présent, d'une progression très forte, mais celle-ci doit être revue à la baisse, en raison des projets de modification du système actuel d'indexation.

De plus, à court terme, l'harmonisation européenne des Taxes à la Valeur Ajoutée (T.V.A.) pourrait entraîner un plafonnement de cette dotation.

Pour l'Octroi de Mer, on constate une érosion constante de son poids dans le total de nos recettes.

A l'avenir, l'essoufflement de la défiscalisation sera contrebalancée, en partie, par la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.), mais les dangers les plus graves pesant sur cette ressource proviennent de son incompatibilité avec la législation européenne, et elle sera, très vraisemblablement, remplacée par un autre système.

Par contre, on constate que les Contributions Directes occupent une place relative, de plus en plus forte, mais l'équipe municipale réaffirme sa volonté de ne pas augmenter les taux actuellement pratiqués.

Il en résulte que nous nous trouvons dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat municipal, et que nous devons en tirer les conséquences suivantes :

- être très stricts sur le contrôle des dépenses,
- engager une action volontariste pour enrayer la dégradation de la D.G.F. et de l'Octroi de Mer,

- rechercher des recettes issues des domaines et de l'exploitation.

Globalement, la marge de manoeuvre municipale étant limitée en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, l'essentiel de l'effort de gestion devra donc porter sur le contrôle des dépenses.

1.2. - Dépenses

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est nécessaire, si l'on veut dégager un autofinancement indispensable à la couverture des investissements.

Il faut, cependant, compter avec le poids des dépenses incompressibles, et de celles qui ne peuvent pas évoluer rapidement à court terme :

- . intérêts de la dette (74 000 000 F),
- . prélèvement (54 000 000 F, correspondant au remboursement du capital couvert par les recettes de fonctionnement),
- . frais de personnel représentant la moitié des dépenses de fonctionnement -les augmentations constatées ces dernières années (+ 10 %) ne sont pas supportables ; ce taux d'augmentation devra donc être fortement abaissé-.

Par ailleurs, le Budget de 1990 devra supporter le surcoût de l'intégration des journaliers et du personnel des écoles dans les grilles salariales nouvelles, et de l'alignement de leur salaire horaire sur le Salaire Minimum de Croissance (S.M.I.C.) métropolitain.

Ce surcoût, chiffré à plus de 25 000 000 F, sera répercuté sur plusieurs exercices.

En conclusion, il sera obligatoire de peser sur les charges de fonctionnement (travaux, fournitures et services extérieurs) et de contrôler énergiquement les transferts (subventions et dotations), si l'on veut conserver une saine gestion. Ce contrôle énergique se traduira par une "chasse" au gaspillage et une répartition plus judicieuse des subventions.

2 - BUDGET D'INVESTISSEMENT

2.1. - Nécessité d'une planification

Le Budget d'Investissement de 1990 est un budget de transition. En effet, les budgets des prochaines années s'inscriront dans le cadre de programmations opérationnelles cohérentes.

Il existe déjà un Contrat de Développement Commune/Département, document sera complété :

- par un Contrat de Ville avec l'Etat,
- par une planification des acquisitions liées à la modernisation de l'entreprise municipale (informatique, parc / matériel),
- par une planification des grosses réparations (écoles, bâtiments publics),
- une planification des travaux effectués dans les domaines scolaire, sportif, de la voirie et de l'assainissement.

2.2. - Affirmation des priorités de l'action municipale

En 1990, un effort d'investissement particulier sera effectué dans les domaines suivants :

- de l'école et périscolaire (constructions scolaires, équipements socioculturels),
- de la remise à niveau de l'entreprise municipale (informatisation, câblage, autocommutateur),
- du logement (programmes d'acquisitions foncières),
- de l'alimentation en eau potable (plus particulièrement, sur Bois-de-Nèfles, Saint-François, La Bretagne),
- de la circulation.

2.3. - Affiner la gestion financière

- . Une opération de réaménagement / compactage sera menée sur une partie de notre dette, afin d'alléger le poids des annuités.
- . D'autres mesures (mise en concurrence des organismes financiers, mixage des emprunts à taux fixes et des emprunts à taux variables) seront également mises en oeuvre, ainsi que la recherche d'une trésorerie optimale.

*

*

*